

LIGUE GUADELOUPÉENNE DE FOOTBALL

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LIGUE

Réunion en visioconférence du jeudi 4 décembre 2025 à 19H00

Participants :

Étaient présents :

- M. Philippe MAQUIABA, Président par intérim
- Mme Claudia CHAUDRIN RABOTEUR Secrétaire général
- M. Teddy FLEREAU, Secrétaire général adjoint
- M. Thierry COLOMBO Trésorier
- *M. Thierry MONTAGNE Directeur Technique Régionale (présent pour les points 3 et 10 de l'ordre du jour)*
- M. Fabrice THOMAS-BABEL Directeur de la Ligue (*absent et déconnecté pour le point 3 de l'ordre jour*)
- M. Philippe BRIOT Invité Chargé de communication marketing de la ligue (*présent pour le point 3 de l'ordre du jour*)
- Mme Isabelle SAINT-VAL Membre
- Mme Armelle ALLAMELLE Vice Présidente
- M. Jean-François VLAJ Vice Président
- M. Eric NESTAR membre
- Mme Corine BIVOUAC Secrétaire général adjoint
- M. Philippe TOURRAINE membre
- M. Ulrich DELABARTHE Trésorier adjoint

Excusés :

- M. Yoann SELBONNE Vice-président
- M. Elie ELAIN Membre
- M. Jean Charles ALCOOL Membre

Secrétariat de séance :

Mme Claudia CHAUDRIN RABOTEUR Secrétaire général

Ouverture de la séance et contexte

Le Président par interim M. Philippe MAQUIABA ouvre la séance à 19h00, remercie les personnes présentes et rappelle que cette réunion se tient sous couvert de l'administrateur provisoire de la Ligue, Maitre MIROITE qui en a approuvé l'ordre du jour et qui sera co-signataire du procès verbal.

Le quorum de 10 membres, est atteint.

Ordre du jour :

- 1- Validation du candidat à l'élection de la Présidence de la Ligue lors de l'A.G du 21/12/2025 (SGA- Teddy FLEREAU)
- 2- Présentation et validation des personnes cooptées en lieu et place des membres démissionnaires du CDL (Le président par intérim Philippe MAQUIABA)
- 3- Intervention Responsable Communication Marketing sur le football Entreprise (Philippe BRIOT)
- 4- Validation du mode de paiement des clubs à compter du 01 janvier 2025 : prélèvement bancaire (Thierry COLOMBO et Maitre Alain MIROITE)
- 5- Présentation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 21/12/2025 proposé par l'Administrateur Provisoire Maitre MIROITE (SG -Claudia CHAUDRIN-RABOTEUR)
- 6- Validation des documents annexées à l'A.G du 21/12/2025 (Fabrice THOMAS BABEL)
- 7- Validation des nouveaux process de fonctionnement administratif et des commissions (VP- Armelle ALLAMELLE)
- 8- Validation du représentant de Ligue en accompagnement de l'AS Gosier pour les 32ème de finale de CDF (Le président par Intérim Philippe MAQUIABA)
- 9- Point sur le fonctionnement de la CRA et les prochaines étapes (Thierry COLOMBO)
- 10- Point de la Direction Technique Régionale sur les échéances à venir (Thierry MONTAGNE)
- 11 Point de situation de la LGF (Maitre Alain MIROITE)
- 12- informations et questions diverses

Point 1- Désignation du candidat du Conseil de Ligue à la présidence

Monsieur Teddy FLEREAU rappelle les dispositions statutaires : le Conseil de Ligue doit désigner en son sein un candidat à la présidence à soumettre à l'Assemblée générale (AG) du 21 décembre 2025.

Un seul candidat se déclare : monsieur Philippe MAQUIABA.

Les autres membres présents indiquent ne pas souhaiter se porter candidats.

Le vote est organisé via un dispositif de messagerie (WhatsApp), chaque membre adressant son choix au Secrétaire général adjoint faisant office de secrétaire de séance.

Résultat du vote :

Le Conseil de Ligue désigne à l'unanimité monsieur Philippe MAQUIABA comme candidat du CDL à la présidence de la Ligue pour l'élection du 21 décembre 2025 lors de l'assemblée générale.

Monsieur Philippe MAQUIABA remercie le Conseil pour sa confiance et indique vouloir poursuivre le travail de préparation de l'AG avec l'ensemble des membres.

Point 2- Présentation et validation des personnes cooptées en lieu et place des membres démissionnaires du CDL (Le président par intérim Philippe MAQUIABA)

Sur proposition du Secrétaire général adjoint, monsieur Teddy FLEREAU point reporté à l'unanimité des membres présents.

Point 3 - Intervention Responsable Communication Marketing sur le football Entreprise (Philippe BRIOT)

Après échanges, le Conseil de Ligue décide :

1. De reporter le démarrage du Challenge EDF Foot Entreprise à janvier 2026, en raison des problèmes de sécurité, de la non-conformité administrative actuelle et de la nécessité de renégocier les conditions d'utilisation du terrain.
2. De confier un mandat à monsieur Philippe BRIOT, chargé de :
 - o poursuivre la relation avec EDF et GUADACOM ;
 - o travailler à l'affiliation des entreprises et à la délivrance des licences Foot Entreprise ;
 - o proposer une solution de terrain sécurisée et renégocier les conditions ;
 - o mettre la compétition en conformité avec les exigences fédérales (calendrier officiel, règlements, arbitrage, etc.) ;
 - o coordonner l'aspect administratif avec les services de la Ligue ;
 - o proposer un calendrier structuré à compter de janvier 2026.
3. De réactiver la Commission du Football Diversifié, chargée d'encadrer sportivement et réglementairement le Challenge.
4. D'informer EDF du report à janvier 2026 et du plan d'action visant à sécuriser et régulariser la compétition.

Point 4- Présentation Mode de paiement des clubs / prélèvement (Thierry COLOMBO)

Le Conseil de Ligue prend acte de l'information donnée par monsieur Thierry COLOMBO qui rapporte la décision de l'administrateur provisoire Maite MIROITE de mettre en œuvre, à compter du 1^{er} janvier 2026, un mode de paiement par prélèvement bancaire pour les clubs.

Point 5- Présentation de l'ordre du jour de l'A.G du 21/12/2025 proposé par l'Administrateur Provisoire Maitre MIROITE (SG -Claudia CHAUDRIN-RABOTEUR)

- Proposition d'ordre du jour de l'Administrateur Provisoire :
 1. Vote du Procès Verbal de l'AG précédente du 01/06/2025
 2. Proposition de Règlements 2025 2026, Lecture et utilisation du courrier FFF sur les règlements 2025-26 (Information – Pas de vote)
 3. Présentation et élection du président de la Ligue guadeloupéenne de Football
 4. Questions diverses

- Décision : Le Conseil de Ligue prend acte de l'ordre du jour, ne trouve rien à y redire puisque l'administrateur est dans l'application stricte de ce qui est stipulé dans l'ordonnance reçue le 22/10/2025 à la Ligue.
- Présentation des quorums
- Décisions : quorums validés

Point 6- Validation des documents annexées à l'A.G du 21/12/2025 (Fabrice THOMAS BABEL)

Après échanges le CDL valide les propositions de documents faites en lien avec l'ordre du jour de l' AG, qui seront transmises à l'Administrateur Provisoire pour ultime validation et mise en forme, avant envoi aux clubs.

Point 7- Validation des nouveaux process de fonctionnement administratif et des commissions (VP- Armelle ALLAMELLE)

Madame Armelle ALLEMELLE indique en préambule qu'il ne s'agira pas ici de valider les procédures mais de partager un diagnostic et un objectif.

L'objectif est de :

- Mieux protéger la Ligue et ses élus,
- Poursuivre le chantier d'harmonisation des pratiques,
- S'assurer d'un fonctionnement conforme aux obligations réglementaires, sans brider le travail des commissions, mais en sécurisant ce qui sort « au nom de la Ligue ».

Après échanges et débats le Conseil de Ligue acte la proposition de madame Armelle ALLAMELLE comme base de travail et charge celle-ci de formaliser par écrit :

- une note de service sur l'usage de l'adresse « sgeneral »,
- et des procédures relatives aux relations commissions / Secrétariat général / Conseil de Ligue, qui seront soumises ultérieurement au CDL pour validation formelle.

Point 8- Validation du représentant de Ligue en accompagnement de l'AS Gosier pour les 32ème de finale de CDF (Le président par Intérim Philippe MAQUIABA)

Sur proposition du Président par intérim Philippe MAQUIABA, le point est reporté. Les consultations n'ayant pas encore été finalisées.

Point 9- Point sur le fonctionnement de la Commission Régionale d'Arbitrage (CRA) et les prochaines étapes (Thierry COLOMBO)

Monsieur Thierry COLOMBO rappelle qu'au lendemain de la précédente réunion du Conseil de Ligue, la Commission Régionale d'Arbitrage (CRA) s'est réunie afin :

- de mettre en place son Bureau,
- de définir ses sections de travail.

Le Bureau de la CRA a été constitué comme suit :

- Président : T. COLOMBO
- 1er Vice-président : M. TALVIN
- 2e Vice-président : M. NAPOLIN
- Secrétaire : M. GILETTE
- Secrétaire adjoint : K. MINOS

Concernant les sections, compte tenu du constat effectué il a donc été décidé de se concentrer en priorité sur :

- une Section « Désignations »,
- une Section « Formation »

Monsieur Thierry COLOMBO revient également sur l'accompagnement des arbitres lors du 8^e tour de Coupe de France.

La CRA a accompagné les arbitres désignés sur le match de 8^e tour de Coupe de France sur différentes étapes:

- organisation d'un moment convivial (repas) ;
- présence de membres du Conseil de Ligue ;
- salutation des arbitres ;

De l'avis général ce moment a été apprécié et jugé comme un moment agréable et fédérateur.

Monsieur Thierry COLOMBO revient également sur une problématique majeure : l'absence de base documentaire disponible au sein de la CRA et de la Ligue.

Il propose de piloter la mise en œuvre de différentes actions qui vont permettre, pour l'avenir, d'assurer une continuité de services.

En parallèle, le Conseil de Ligue demande à la Secrétaire Générale d'adresser un courrier officiel à l'ancien Président de la CRA afin que soient remis à la Ligue l'ensemble des documents, fichiers et supports nécessaires au fonctionnement de la CRA (supports de formation, listings de tests, historiques, etc.)

Monsieur Thierry COLOMBO va également se rapprocher de la Direction de l'Arbitrage FFF et des CRA des Ligues voisines afin de se constituer sa propre base documentaire.

Enfin, sur proposition de monsieur Thierry COLOMBO le Conseil de Ligue valide la mise à disposition d'un ordinateur pour la CRA. Il sera dédié aux désignations d'arbitres et sera affecté à monsieur Philippe TOURAINÉ.

Point 10- Point de la Direction Technique Régionale sur les échéances à venir (Thierry MONTAGNE)

Sélections U17 – Déplacements et encadrement

- Rappel des engagements (U17 G à Panama, U17 F à Curaçao) en janvier et février 2025.

La préparation se poursuit sous la houlette des équipes de la DTR selon l'agenda prévu.

Décision du CDL : création d'un groupe de travail « Sélections U17 F et G » (Philippe MAQUIABA, Thierry MONTAGNE, Teddy FLEREAU, et 2 membres de la Commission des sélections) pour finaliser l'encadrement qui se déplacera et les suivre le bon déroulement des dossiers attachés à ces déplacements.

Point 11- Point de situation de la LGF (Maitre Alain MIROITE)

Point reporté en raison de l'absence de Maitre MIROITE.

Point 12- informations et questions diverses

Pas de questions diverses.

Clôture de séance

Le Président remercie les membres.

La séance est levée à 23h35

Fait à Pointe-à-Pitre, le 04 décembre 2025

Pour la Ligue Guadeloupéenne de Football,

(Handwritten signature of A. MIROITE over a blue scribble)

L'Administrateur de la Ligue
Représenté par Maitre Alain MIROITE
Rue Pierre Chalon, L'Houzé
97190 LE GOSIER
Tél.: 0590 84 55 44 Fax: 0590 84 55 45
Siret : 423 719 178 00083

Le Président par itérim

Ph. MAQUIABA



La Secrétaire Générale

C. CHAUDRIN RABOTEUR



"Les décisions sont susceptibles d'appel de la FFF (Commission Fédérale des Règlements et Contentieux, email : juridique@fff.fr, adresse postale : 87 Boulevard de Grenelle 75015 Paris) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de leur notification ou de leur publication dans le respect des dispositions définies à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF."

(Large blue scribble at the bottom left)